



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mercredi 29 mai 2024 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

INFORMATIONS

RAPPEL IMPORTANT pour les 2 dernières journées de championnat - saison 2023-2024

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.**

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure ».

« Après échanges, le Conseil de Ligue **DECIDE dans l'intérêt supérieur du football régional** afin de sécuriser son calendrier et finalisant la fin de ses championnats 2023/2024 :

- Que les rencontres des **championnats régionaux Séniors R2 A et C**, U18R1 A, U18R2 A et B et U16R1 poule « Promotion » des 2 dernières journées **seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00**,
- Que les autres rencontres des championnats régionaux seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le **samedi à 18h00 en R1 et le dimanche à 15h00 en R2 et R3** ;
- Que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

* **TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX**

Faisant suite à plusieurs demandes (seules celles émanant de la messagerie des clubs seront traitées), la Commission Régionale Sportive des Jeunes invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations pour les différents championnats régionaux applicables à la fin de la saison 2023 -2024 publiés sur le site internet de la LAuRAFoot en [cliquant ici](#)

* **Points de pénalisation**

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2^{ème} et dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* **Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

DOSSIERS

REGIONAL 3 – Poule C

Match n° 25865.2 : U.S. LIGNEROLLES - LAVAUT - SAINTE ANNE - PREMILHAT / BOURBON S.P du 03/03/2024 :

La Commission acte la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 24 avril 2024 qui a notamment donné match perdu par pénalité à l'U.S. LIGNEROLLES - LAVAUT - STE ANNE – PREMILHAT (-1 point, 0 but) pour en reporter le gain de la rencontre au BOURBON S.P. (3 points, 3 buts).

Match n° 25729.2 : C.S. VOLVIC (2) / STADE SAINT YORRAIS du 26/05/2024

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 27 mai 2024 qui a donné cette rencontre à rejouer à une date ultérieure, celle-ci n'ayant pas eu sa durée réglementaire.

Le match a été arrêté par l'arbitre officiel à la 53^{ème} minute de jeu en raison d'une grave blessure survenue à un joueur.

Eu égard au calendrier de cette fin de saison et après accord intervenu avec les deux clubs, la Commission Régionale Sportive Seniors reprogramme cette rencontre pour le jeudi 30 mai 2024 à 20h00 au stade Michel Champleboux à VOLVIC.

REGIONAL 3 – Poule D

Match n° 24527.2 : A.S. SAINT JUST / A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES du 18/02/2024

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 02 mai 2024 qui a donné match perdu par pénalité aux deux équipes avec -1 point et 0 but.

REGIONAL 3 – Poule E

Match n° 24641.2: GRENOBLE F.C. 2A / F.C. CLUSES SCIONZIER (2)

La Commission enregistre le forfait du F.C. CLUSES SCIONZIER (2)

En application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, l'équipe de GRENOBLE F.C. 2A est déclarée gagnante avec 3 (trois) points et 3 (trois) buts et le F.C. CLUSES SCIONZIER (2) est pénalisé d'un retrait d'1 (un) point au classement.

COURRIERS DES CLUBS

PREAMBULE :

Eu égard aux classements actuels des équipes en championnat, la Commission accorde les demandes de changement de terrain et d'horaire sollicités par les clubs ci-après pour des rencontres rentrant dans la dernière journée du championnat.

REGIONAL 2 – Poule B

* **F.C. CURNON D'Auvergne** (547699)

Le match n° 26271.2 : F.C. CURNON D'Auvergne / U.S. MOZAC se déroulera le samedi 01 juin 2024 à 19h00 sur le terrain du stade Joseph et Michel Gardet à **CURNON D'Auvergne**.

REGIONAL 2 – Poule D

* **Chambery Savoie Foot** (581453)

Le match n° 26611.2 : Chambery Savoie Foot (2) / OI. SAINT MARCELLIN se déroulera le vendredi 31 mai 2024 à 20h30 sur le terrain synthétique de la Plaine des Jeux Mager à **Chambery**.

REGIONAL 3 – Poule D

* **A.S. Chadrac** (530348)

Le match n° 26575.2 : A.S. CHADRAC / U.S. ORCET se déroulera le samedi 01 juin 2024 à 19h00 sur le terrain du stade municipal à **CHADRAC**.

REGIONAL 3 – Poule E

* **F.C. VAREZE** (547080)

Le match n° 24581.2 : F.C. VAREZE / U.S. CHARTREUSE DE GUIERS se déroulera le samedi 01 juin 2024 à 18h00 sur le terrain du stade municipal de **COUR ET BUIS**.

▪ AMENDES

A / FORFAIT

F.C. CLUSES SCIONZIER (551383)

Le club est amendé de la somme de 400 € pour le forfait de son équipe Seniors (2) sur le match n° 24641.2 du 26/05/2024 en championnat Régional 3 – Poule E ;

Ce forfait intervient dans les cinq dernières journées de championnat.

B / F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* **F.C. CHABEUIL** (519780) – match n° 24784.2 en Régional 3 – Poule H – du 08/05/2024.

* **CLERMONT FOOT 63** (535789) - match n° 26320.2 en Régional 2 – Poule B – du 26/05/2024.

* **Et. S. TRINITE LYON** (523960) – match n° 25310.2 en Régional 2 – Poule D – du 26/05/2024.

* **U.S. VIC LE COMTE** (506559) – match n° 26092.2 en Régional 3 – Poule B – du 27/05/2024.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance